20 mar 2004 -18:00

Appartient à Conseil des Ministres

Diabolo

Le Conseil des Ministres a approuvé, sur proposition de M. Johan Vande Lanotte, Ministre des Entreprises publiques, la réalisation du projet Diabolo pour 2010, avec la mise en service en décembre 2010. Cette exécution rapide est possible car la SNCB réalise une partie des travaux, tandis que l'autre partie se fait simultanément par une coopération publique - privée. Les partenaires privés s'occupent de la construction et du financement du projet et ils prennent en chargent tous les risques qui y sont liés. Grâce à cette décision, la SNCB reçoit le feu ver d'établir deux demandes d'offre publique : une pour la construction et l'entretien de l'infrastructure et une autre pour leur financement.

Le Conseil des Ministres a approuvé, sur proposition de M. Johan Vande Lanotte, Ministre des Entreprises publiques, la réalisation du projet Diabolo pour 2010, avec la mise en service en décembre 2010. Cette exécution rapide est possible car la SNCB réalise une partie des travaux, tandis que l'autre partie se fait simultanément par une coopération publique - privée. Les partenaires privés s'occupent de la construction et du financement du projet et ils prennent en chargent tous les risques qui y sont liés. Grâce à cette décision, la SNCB reçoit le feu ver d'établir deux demandes d'offre publique : une pour la construction et l'entretien de l'infrastructure et une autre pour leur financement.

Les travaux DiaboloLe projet Diabolo comprend l'aménagement d'une nouvelle infrastructure ferroviaire qui rend l'aéroport accessible directement du nord et de l'est du pays. Le projet comprend divers travaux:- extension de la gare souterraine de l'aéroport Bruxelles National - prolongement de la voie qui finit en impasse dans la direction nord-ouest (vers la E 19)- percement d'un tunnel de la plateforme aéroportuaire- déviation de cette ligne avec une liaison nord vers Malines via une nouvelle voie ferrée sur le terre-plein de la E19- déviation de cette ligne avec une liaison au sud retournant sur BruxellesGain sur les temps de voyageCe projet doit aboutir à un gain important sur les temps de voyage pour les voyageurs en direction de l'aéroport.Les navetteurs journaliers en direction de Bruxelles remarqueront à partir de l'année 2006 les effets du percement du tunnel d'Anvers Central, des quatre voies entre Louvain et Bruxelles, et de la boucle de Louvain. À partir de 2010, au moment où le projet Diabolo et le nouveau tunnel ferroviaire qui liera Schaerbeek à Schuman seront terminés, les temps de voyage seront réduits sensiblement. En outre, tous les trains ne doivent plus passer par le goulot d'étranglement de la liaison Nord-Midi, et les gens qui travaillent dans le quartier européen ou près de l'aéroport peuvent arriver au bureau sans devoir prendre une correspondance.Financement de DiaboloLe budget pour l'ensemble du projet est estimé à 403 millions d'euros. Environ la moitié de ce montant est financé par le soi-disant SPP ce qui correspond à : Coopération entre les secteurs public et privé. Une structure privée (une " SA DIABOLO " s'occupera de la construction, du financement, et des frais de l'entretien de la partie de l'infrastructure qui sera réalisée selon les conditions SPP. Cette partie comprend l'infrastructure sur le terrain de l'aéroport et jusqu'à l'autoroute E19: l'extension de l'actuelle gare, un tunnel sous la plateforme aéroportuaire et Brucargo, la

division et la jonction du tunnel au réseau avant le terre-plein de la E19.L'autre partie, la ligne ferroviaire entre Bruxelles et Malines via le terre-plein de la E19, est construite par Infrabel, la future filiale SNCB qui gèrera le réseau ferroviaire. Cet investissement doit également être prêt avant 2010. Les moyens nécessaires sont prévus dans le plan d'investissement 2004-2007 de la SNCB. Le gouvernement s'est engagé maintenant pour les prévoir également pour les années 2008-2010.Durant 40 ans, de 2011 à 2050, la S.A. DIABOLO met cette infrastructure à la disposition d'Infrabel. S.A. DIABOLO s'occupe des frais d'entretien de l'infrastructure de 2011 à 2050. Infrabel paie une rémunération fixe, à charge de la dotation publique, selon une formule contractuelle à convenir. Dès la mise en service de la nouvelle infrastructure en 2011, une partie du produit des permis de transport de ou vers la gare aéroport Bruxelles National, à l'exception des billets de train domicile - lieu de travail, sera attribué à la SA Diabolo.Le 31 décembre 2050, l'infrastructure sera transférée pour 1 ¬ au gestionnaire d'infrastructure. À ce moment-là, la SA DIABOLO aura complètement achevé son investissement.Afin de laisser jouer entièrement la concurrence à l'avantage de l'état, la SNCB proposera deux appels d'offre publique: une pour la construction et l'entretien de l'infrastructure et une pour son financement.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

.be
© 2021 - news.belgium.be